

Foire aux questions

Visioconférence du 28 avril sur la carte passerelle et la plateforme « Mon club près de chez moi »

Adhésion aux fédérations USEP et UGSEL

- Seules les écoles adhérentes USEP et UGSEL peuvent participer, pourquoi ?
L'adhésion à l'USEP et l'UGSEL est requise pour le déploiement en 2020, elle permet de contenir, maîtriser et suivre le déploiement. C'est un choix politique.

- Ouverture aux autres enfants si tous les acteurs sont d'accord ?
Non, pour une question d'assurance ce n'est pas possible.

- Quelle ouverture à l'UNSS ?
Pour le moment, nous n'avons pas ouvert au second degré avec l'UNSS, mais on ne s'empêche pas de penser des ouvertures pour la suite (passerelle CM2/6^{ème} notamment).
Pour rappel, une autre action du CNOSF au service de l'Héritage de Paris 2024 est travaillée en étroite collaboration avec l'UNSS : les Jeux des Jeunes.

- Comment faire quand il n'y a pas de CD UGSEL ou un comité à l'arrêt ?
Un accompagnement par la fédération nationale pourra être envisagé, il en est de même pour l'UGSEL.

- Comment élargir le dispositif à des zones vierges d'associations USEP si pas de communication aux collectivités territoriales qui pourraient être à l'initiative de prises en charge potentielles de nouvelles licences ?
Nous faisons part du besoin pour envisager des solutions avec l'USEP nationale.

Club et gratuité

- Quelle indemnisation pour les clubs ?
Aucune indemnisation n'est prévue pour les clubs. Le dispositif est un moyen de communication et une opportunité de valorisation pour eux.

- Un club qui a des contraintes budgétaires liées à des structures commerciales peut-il entrer dans le dispositif même s'il fait participer financièrement les enfants ?
Non, l'un des éléments principaux de la communication sur le dispositif est la gratuité.

- Les clubs doivent-ils proposer seulement les activités autorisées à l'école ?
Non car le dispositif ne se concentre que sur le temps extrascolaire.

Communication

- Comment sont envoyés les flyers ?

Le CNOSF les envoie directement aux délégués départementaux USEP/UGSEL qui les transmettront aux enseignants USEP et UGSEL.

- Quand les flyers seront-ils envoyés ?

Les envois se font mi-mai pour une réception en juin.

- Les CDOS peuvent-ils être destinataires des flyers pour transmission aux collectivités et autre ?

Non, les flyers ne sont à destination que des enfants, et distribués uniquement par les enseignants, pour qu'il n'y ait pas de distribution à d'autres enfants non licenciés USEP et UGSEL notamment.

- Peut-on commencer à communiquer sur l'extension auprès des collègues ?

Non, l'extension n'est pas encore actée. On communique avec le MEN et le ministère des sports qui nous soutiennent. On réfléchira avec eux pour intégrer de nouveaux publics dans les années à venir.

- Aurons-nous des éléments de communication dématérialisés pour communication aux comités ?

Un courriel a déjà été envoyé avec l'ensemble des éléments, vous pouvez bien sûr débiter la communication. Sur demande auprès de vos interlocuteurs habituels, le CNOSF peut vous renvoyer le courriel.

- Peut-on imaginer un déploiement à l'échelle régionale (dans le cadre du PST notamment) ?

Oui, l'idée est de communiquer au maximum.

- Pourrons-nous intégrer le logo carte passerelle sur l'annuaire du sport ?

Oui, même si pour rappel la communication du CNOSF est faite sur Mon Club près de chez moi.

Public en situation de handicap

- Quelle implication des établissements spécialisés et IME ?

L'ensemble des établissements qui accueillent des élèves licenciés USEP ou UGSEL sont invités à participer. La mise en œuvre du dispositif reposera sur la possibilité d'accueil de publics spécifiques par les clubs.

- Des dérogations d'âge sont-elles prévues ?

Non, on reste sur le niveau CM1/CM2. Nous pourrions envisager des actions complémentaires par la suite.

Collectivités territoriales

- Quelle articulation avec les dispositifs des départements ?

Un partenariat avec l'AMF est en cours pour développer le dispositif et penser ces articulations.

- Une communication ciblée aux collectivités (notamment celles labellisées Terre de Jeux 2024) est-elle prévue ?

Dans le cadre du partenariat avec l'AMF, nous développons une communication partagée et maîtrisée, et des échanges sont en cours avec Paris 2024 pour le label Terre de Jeux.

- Si le CROS/CDOS/CTOS a une convention départementale avec l'AMF, peut-il communiquer directement ?

Nous allons dans un premier temps lancer une communication nationale dont nous vous informerons pour que vous puissiez par la suite communiquer localement.

Autres

- Peut-on demander une subvention auprès de l'ANS pour cette action de promotion de la Carte Passerelle ?
Oui, sur la part territoriale gérée par le CNOSF, dans le cadre de la thématique du PST « Sport & Education et Citoyenneté ». D'ailleurs, l'implication du CD(RT)OS dans la Carte Passerelle est l'un des quatre axes nationaux prioritaires inscrits dans le PSF du CNOSF (voir note d'instruction de la campagne 2020). Cela veut dire que le fait de s'impliquer dans le dispositif va être particulièrement valorisé, même si les fonds ne sont pas uniquement fléchés sur la Carte Passerelle (ex : une demande de subvention pour une action « Culture sportive à l'école » qui inclut les classes olympiques et la Carte Passerelle).
- Un accueil des parents est-il prévu en même temps que l'accueil de l'enfant lors de son initiation dans le club ?

Les familles et parents sont des cibles détournées du dispositif, si les clubs peuvent proposer une initiation aux parents également, c'est parfait, mais rien n'est exigé officiellement.

- Comment les clubs de sport d'hiver peuvent-ils s'intégrer au dispositif si leur activité se concentre à partir de décembre ?

On se renseigne auprès de la fédération.

- Si nous sommes encore bloqués en septembre, la période sera-t-elle décalée ?

Adaptation en fonction du contexte.

- Le plan de relance dont la carte passerelle fait partie passe en priorité par les fédérations, le réseau des CROS/CDOS/CTOS en deuxième plan ?

Les informations sont envoyées le même jour aux fédérations et aux CROS/CDOS/CTOS. Chaque structure est autant un relais vers les clubs.

- Toutes les fédérations sportives sont-elles informées ?

Oui.

Mon club près de chez moi

- Que devient l'annuaire du sport avec la création de cet outil ?

L'annuaire du sport reste un outil qui fonctionne, ça peut être le «CRM » des CROS/CDOS/CTOS, il permet de communiquer auprès de vos clubs. Mon club près de chez moi s'adresse aux licenciés en puissance, ce n'est pas le même usage. Néanmoins, l'annuaire du sport, qui est un peu l'intranet de certains CDOS, reste un outil intéressant dans l'animation de réseau.

Articulation : il est prévu des liens de l'annuaire vers BeSport, et inversement.

- Quand le kit avec les informations sera-t-il envoyé ?

Cette semaine, il est en cours de finalisation et servira pour relais et communication sur le territoire.

- Est-il prévu la création d'une API pour intégration dans une application par exemple ?

Oui, il sera possible de générer des API pour vos applications et sites web si vous le souhaitez. Nous vous invitons à contacter Jean Marc Gillet pour toute information.

- Y'a-t-il un coût pour les clubs, ligues, comités ?

Non, il n'y a pas et il n'y aura jamais de coût d'utilisation.

- Le grand public aura-t-il un accès libre à cette plateforme ?

Oui, Monclubpresdechezmoi.com est un site grand public.

- Nous portons notre propre annuaire, y aura-t-il une obligation d'héberger mon club près de chez moi ?

Il n'y a aucune obligation, vous intégrez le projet seulement si vous y trouvez un intérêt.

- Les Outre-Mer sont bien pris en compte ?

Oui, nous travaillons avec les bases de données des fédérations qui contiennent bien les informations sur les outre-mer.

- Les CROS/CDOS/CTOS sont-ils référencés sur BeSport ?

Oui des pages vont être créées.

- Les fédérations, ligues et club auront des pages et devront la prendre en main ?

Ils auront tous une page et pourrons les prendre en main. Un kit de promotion composé d'un guide vidéo de prise en main, une lettre d'information et un mémo expliquant le projet est d'ailleurs actuellement transmis aux clubs via les fédérations.

- Si les clubs ne mettent pas à jour les informations ?

Synchronisation quand il y a une mise à jour chez be sport et par les fédérations. Il y aura toujours un risque que la donnée du club ne soit pas à jour.

- Les clubs validés sport-santé seront-ils mentionnés ?

Oui, les labels « majeurs » du sport français (sport santé, sport en entreprise etc.) seront mentionnés, certainement dans la V2 de l'outil.

- Un filtre par intercommunalité ?

Pourquoi pas. Normalement, la plateforme affiche les 20 clubs les plus proches d'une adresse donnée dans un rayon de 10 kms. A voir ensemble l'intérêt d'afficher par intercommunalité, il suffit d'avoir la donnée. A terme, l'objectif est de développer d'autres fonctionnalités (horaires, coût spécifique de licence, etc.)

- Comment ça se passe pour les clubs omnisports ?

Les clubs omnisports sont mentionnés comme tels mais les sections sont également spécifiées.

- La mise à jour d'une énième plateforme n'ajoute-t-elle pas du travail aux dirigeants bénévoles ?

On peut le voir comme ça, mais l'objectif est que ce soit une plus-value importante pour les clubs, la plateforme va leur donner de la visibilité.

- Ce support vient en plus des outils habituels (facebook, twitter, site propre...)

Oui, mais notons que moins de 30% des clubs ont une page twitter, et que facebook est de moins en moins adapté. Même avec une communauté moindre, BeSport propose des fonctionnalités spécifiques au sport qui sont intéressantes. Tout est fait pour que ce soit facile et pour que les réseaux soient synchronisés.

- Les données collectées seront-elles utilisées à des fins commerciales ?

Non, c'est bien noté dans les CGU de BeSport et dans la convention avec le CNOSF. Les données collectées et usages appartiennent à l'utilisateur.

- Quand la plateforme sera-t-elle ouverte et pourrons-nous communiquer dessus ?

La phase de communication aux clubs est lancée. La communication grand public sera faite à l'été.

- Les clubs non affiliés sont-ils référencés sur l'outil ?

Non ils ne sont pas référencés sur Mon Club près de chez moi.

- Est-ce que n'importe qui peut se déclarer administrateur d'une page club ?

C'est un risque mais nous avons remarqué qu'il n'y a quasiment pas d'usurpation. Si il y a erreur, l'administrateur peut reprendre en main sa page. On pourra mettre en place un système par la suite. Pour l'instant, on se base sur la bonne foi des utilisateurs.